



N° de résolution
ou annotation



Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 9^e jour du mois de décembre de l'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** à 20h45 et à l'endroit habituel des séances.

Sont présents :

Vinciane Peeters	Mairesse	
Marco Legault	Conseiller	siège no 1
Elaine Thivierge	Conseillère	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller (présent en zoom)	siège no 4
Charles Chateauvert	Conseiller	siège no 5

Sont absents :

Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Alain Déry	Conseiller	siège no 6

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters.

Assiste également à la séance, le Greffier-trésorier adjoint, M. Jean - Philippe Primeau conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Il y a 6 personnes dans l'assistance et en ligne.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et nomination d'un Greffier-trésorier pour la séance

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire à 20h45.

2024-12-5258

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M. Jean-Philippe Primeau soit nommé à titre de Greffier-trésorier pour la séance extraordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

2024-12-5259

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de la 2^e séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement 2024-441 de taxation pour l'exercice financier 2025



N° de résolution
ou annotation

4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Adoption du Règlement 2024-441 de taxation pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Marco Legault et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 2 décembre 2024 ainsi que sur le site web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Ce règlement a pour but de fixer les taux de taxation pour l'exercice financier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'entre l'avis de motion et l'adoption, les frais administratifs de l'écocentre ont évolués;

CONSIDÉRANT QUE la loi du Code municipal, article 445, prévoit également que tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter de nouveau.

2024-12-5260

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Règlement 2024-441 intitulé Règlement de taxation pour l'exercice financier 2025 est adopté.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Aucune question

5. Levée de la séance

2024-12-5261

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h48.

VINCIANE PEETERS
Mairesse

Jean-Philippe Primeau
Greffier-trésorier adjoint

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.